



Selon le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), 643 684 personnes ont bénéficié de la carte solidarité transport en 2013. (LP/Constance Decorde.)

## La gratuité de certains titres de transports en Ile-de-France remise en cause

**SOCIAL.** La région francilienne aide les bénéficiaires de la CMU, de l'AME, à payer leurs titres de transports. L'UMP conteste.

### UN DÉBAT CHASSE L'AUTRE.

Le 23 juin, « le Parisien » évoquait l'existence de filières dévoyant l'aide médicale de l'Etat (AME) — ce système permet aux étrangers en situation irrégulière de se faire soigner gratuitement. Une autre mesure suscite aujourd'hui le débat : en plus des soins, l'AME permet en effet d'obtenir une réduction de 75 % sur les abonnements de transports en commun franciliens. Aujourd'hui, lors du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), la députée UMP Valérie Pécresse, par ailleurs administratrice du Stif, déposera un vœu demandant le retrait de cette mesure.

« Les dépenses liées à l'AME ont explosé en 2013, explique la députée, passant de 588 M€ à 744 M€, soit un bond de 27 % en un an. Il n'est pas normal que le bénéfice de cette aide ouvre le droit à d'autres avantages sociaux, comme sur les transports. »

Cette mesure, adoptée en 2006 à l'initiative de la région Ile-de-France, comprenait notamment la mise

en place d'une tarification sociale des transports dans la région. Depuis lors, la carte solidarité transport offre la gratuité pour les bénéficiaires du RMI (rebaptisé RSA depuis), ainsi qu'une réduction de 75 % aux bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat (AME), mais aussi à ceux de la couverture médicale universelle (CMU), de l'allocation solidarité spécifique (ASS) et de l'allocation parent isolé (API). Bien au-delà de la seule AME, donc.

**« Pour un passe Navigo compris entre 65 et 115 €, ce sont des millions d'euros de manque à gagner »**

Valérie Pécresse, députée UMP

Selon le Stif, 643 684 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2013 (dont une petite moitié pour les allocataires du RSA), pour un budget de 82 M€, supporté par la région (qui rembourse chaque année la somme au Stif).

« Les trois quarts des 163 000 bénéficiaires de l'AME profitent également de cette réduction », reprend Valérie Pécresse. Et de faire le calcul : « Pour un passe Navigo compris entre 65 et 115 €, ce sont des millions d'euros de manque à gagner pour la SNCF et la RATP ! » « Le système n'est pas forcément très cohérent, admet de son côté Daniel Guérin, conseiller régional MRC, administrateur du Stif. Mais le sujet mérite une analyse de fond et non une simple polémique à des fins politiques. »

Le projet de réforme ferroviaire actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale prévoit un volet sur les tarifs sociaux nationaux dans les transports. « Ce volet permettra d'en reconformer le cadre, précise-t-on au ministère des Transports. Mais, au final, liberté sera laissée aux régions, à travers les autorités organisatrices de transports urbains comme le Stif en Ile-de-France, de fixer les niveaux de ces tarifs sociaux. »